Les Papillons Blancs du Finistère

www.papillonsblancs29.fr

esatco FINISTÈRE

Livret d'accueil

ESAT de l'Armorique
ESAT de l'Iroise

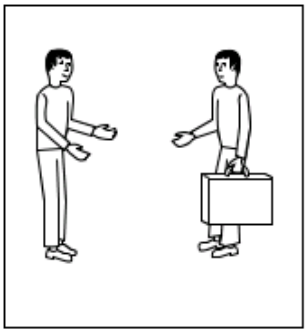

Etablissements et Services d'Aide par le Travail

ESAT de l'ARMORIQUE 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9
iroise@papillonsblancs29.fr Siret : 775 577 851 00600 - APE : 8810 C

ESAT de l'IROISE 175 rue Florence Arthaud BP 70112 GUIPAVAS 29802 BREST cedex 9
armorique@papillons29.fr Siret : 775 577 851 00592 - APE : 8810 C

Tél. 02 98 41 43 45

Sommaire

Accès aux ESAT Iroise et Armorique 2

Bienvenue !..... 3

Présentation de l'Association gestionnaire les Papillons Blancs du Finistère 4

Histoire des ESAT brestois..... 6

Qu'est-ce qu'un ESAT ? 7

Equipe de l'ESAT de l'Armorique et de l'Iroise..... 8

Services communs aux deux ESAT 10

Le travail..... 13

Les ateliers alternés : 14

½ temps travail, ½ temps activité..... 14

Admission à l'ESAT..... 15

Le conseil de vie sociale (CVS) 17

Recours à une personne qualifiée 18

Garanties souscrites..... 18

Numéros d'urgence..... 19

Accès aux ESAT Iroise et Armorique

En bus : LIGNE 16 Arrêt LAVALLOT puis marche à pied

En tram et bus : LIGNE A arrêt porte de GOUESNOU puis LIGNE 25 Arrêt KERDANIOU

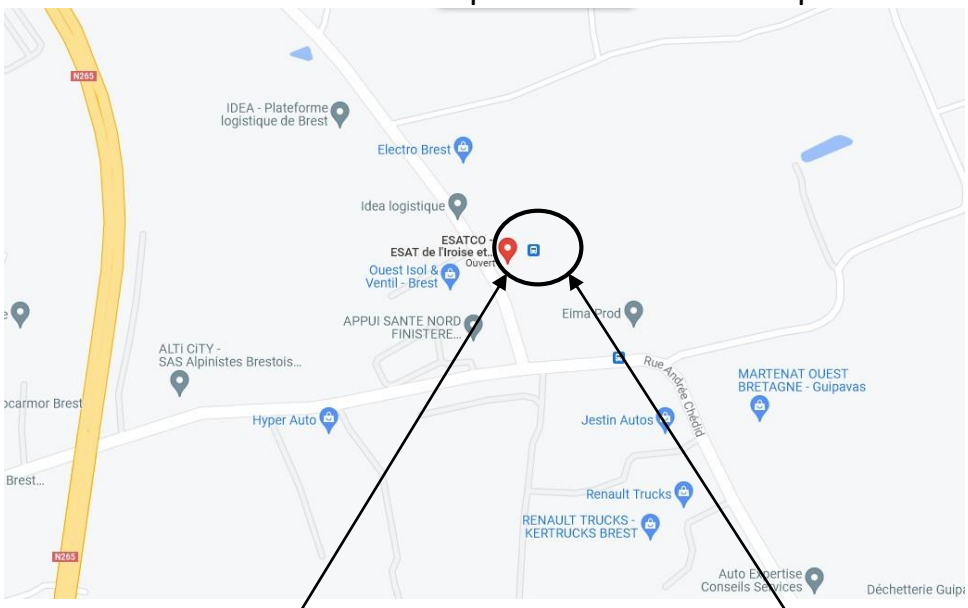

ESAT de l'Iroise
175 rue Florence Arthaud
BP 70112 GUIPAVAS
29802 BREST cedex 9
Tel : 02 98 41 43 45

ESAT de l'Armorique
175 rue Florence Arthaud
BP 70112 GUIPAVAS
29802 BREST cedex 9
Tel : 02 98 41 43 45

Bienvenue !

A Brest, les Papillons Blancs du Finistère ont 2 ESAT :

- l'ESAT de l'Iroise et l'ESAT de l'Armorique.

Ces deux ESAT travaillent beaucoup ensemble.
Ils sont situés sur le même site.
Ils ont des services communs : le soutien, le transport…

Les activités de travail des deux ESAT sont complémentaires. C'est pourquoi, parfois, certains travailleurs peuvent changer d'ESAT pour changer d'activité.

Donc, nous avons choisi de vous donner un livret d'accueil commun aux deux ESAT.

Vous avez avec le livret d'accueil 4 livrets :

- **un livret sur les activités** de chaque ESAT : Armorique et Iroise
- **le règlement de fonctionnement**
- **la Charte des droits et libertés de la personne accueillie**
- **le livret sur l'Atelier Alterné Sénior**

C'est important pour vous de lire ces différents livrets.

Vous devez vous informer du fonctionnement.

Bonne lecture

Présentation de l'Association gestionnaire les Papillons Blancs du Finistère

Par le Président de l'association

L'association "les Papillons Blancs du Finistère" est une association "loi 1901".

Elle est affiliée à l'Union Nationale des Associations de Parents de personnes handicapées (=UNAPEI).

Elle regroupe des parents et amis de personnes en situation de handicap mental.

Le siège est situé près de Brest :

- 5 rue, Yves Le Maout – BP 51 – 29480 LE RELECQ-KERHUON
  Tél. : 02 98 01 22 66 – Fax : 02 98 47 36 48
  Mail: dg@papillonsblancs-29.fr

Les Papillons Blancs du Finistère créent et gèrent des établissements spécialisés pour personnes handicapées mentales.

Buts de l'association

- Accueillir les personnes handicapées mentales et leurs familles,
  les aider par des informations et des conseils,
  défendre leurs intérêts moraux et matériels et favoriser l'épanouissement physique, intellectuel et moral des personnes handicapées ainsi que leur insertion sociale.

- Créer et gérer des établissements spécialisés pour enfants, adolescents et adultes. Ces établissements s'organisent autour de l'éducation, des loisirs et du travail.

- Inciter les familles de personnes handicapées mentales à participer à la vie associative.

Moyens d'action de l'association

- La création et la gestion d'établissements et de services.
- L'organisation et la mise en œuvre de l'information utile au fonctionnement de ces établissements ou services, ainsi que celle utile à ses adhérents.
- La promotion, la production et la vente de produits et services liés à l'activité des établissements de travail protégé et des Foyers d'accueil et/ou structures de vie ou d'hébergement…

L'adresse de la Direction Générale est identique à celle du siège social.

Le Président de l'Association,

M. Jacques PHILIPPE.

Histoire des ESAT brestois

- 1971, début des ateliers Gutenberg à Brest.
- 1981, création d'un CAT à Brest : 50 travailleurs.
- 1986, le CAT grandit et devient le CAT de Keraudren : 80 travailleurs.
- 1992, CAT Gutenberg + CAT Keraudren = CAT de l'Iroise : 220 travailleurs.
- 2000, séparation de l'ESAT en deux ESAT : Esat de l'Iroise et ESAT de l'Armorique.
- 2014, mise en place d'une organisation commune des deux ESAT.

- <u>2021</u> :

  ESAT de l'Iroise
  = 161 travailleurs et 31 professionnels

  ESAT de l'Armorique
  = 149 travailleurs et 41 professionnels

Qu'est-ce qu'un ESAT ?

ESAT = Etablissement et Service d'Aide par le Travail.

L'ESAT a deux missions :

1) Vous accueillir, vous, adulte reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), comme travailleur handicapé.

2) Vous offrir une possibilité de reconnaissance sociale grâce à une activité de production rémunérée.

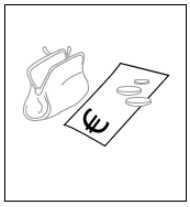

Vous avez alors un statut de travailleur ESAT, des fiches de paie.

Vous pouvez aussi, selon votre besoin ou désir accéder à un hébergement en foyer ou logement en autonomie.

Le but principal de l'ESAT :

- Votre bien-être et votre épanouissement

Pour cela, vous avez un accompagnement.
Des moniteurs sont présents pour vous aider dans le travail.

Vous pouvez voir l'équipe de l'Iroise et l'équipe de l'Armorique à la page suivante.

Vous voyez aussi les services communs aux deux ESAT.

Equipe de l'ESAT de l'Armorique et de l'Iroise

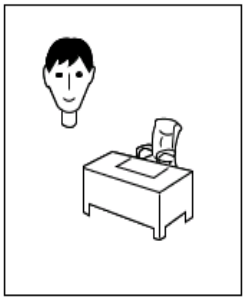

Thierry BERNEUIL,
Directeur Pôle Formation et Travail
de l'ESAT de l'Armorique et de l'Iroise

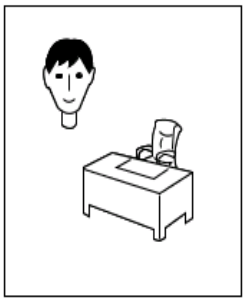

Nicolas LUNVEN,
Directeur Adjoint, pôle Formation
de l'Armorique et de l'Iroise
Responsable du Service Soutien

Dominique MARCHALOT,
Assistante de Direction
Médico-social

Carole BENOIT,
Assistante de Direction
Commercial / RH

Services communs aux deux ESAT

Service soutien :

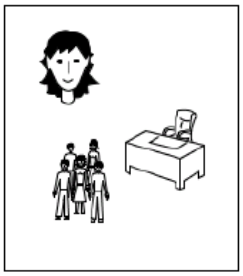

Nicolas LUNVEN
Directeur Adjoint
Responsable du service Soutien

- ✓ Actions de soutien
- ✓ Formation professionnelle
- ✓ Reconnaissance de compétences (RAE/VAE)
- ✓ Suivi des stagiaires
- ✓ Référent Projets Personnalisés

Animateurs :

Hervé
LE LONQUER

Julie
LE BORGNE

Valérie
GUIBON
Référent de Parcours

Service transport :

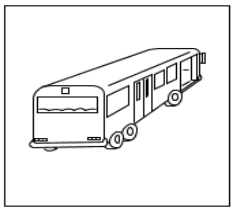

Accemo

Conducteurs :

David LESCOP

Hervé FOLGOAS

Mécanique :

Pascal OULHEN

Maintenance :

Hervé TOURNEMAINE

Accompagnement social et psychologique :

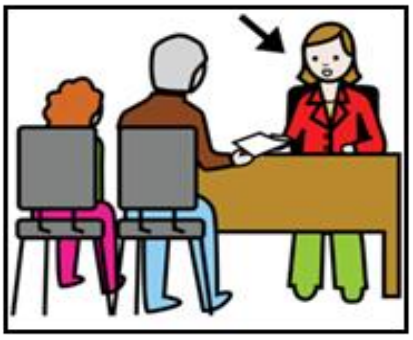

Kristell CADOUR, Assistante de Service Social

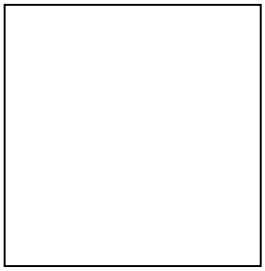

Psychiatre

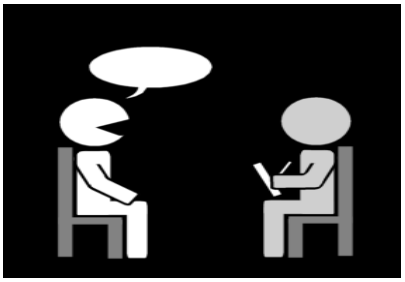

Fiona LE BRAS

Psychologue

Le travail

Nous vous proposons une activité de travail adaptée à vos compétences.

Vous avez un moniteur et un chef d'atelier en référence.

➢ Le soutien

Vous pouvez aussi participer aux actions de soutien et de formation professionnelle.

Lors de votre projet personnalisé, vous pouvez exprimer votre volonté de participer aux actions de soutien. Celles-ci peuvent répondre à un besoin ponctuel ou permanent. Elles sont réévaluées tous les ans.

L'activité de soutien a un lien direct avec votre activité de travail. Certaines actions spécifiques pourront faire l'objet d'une participation financière.

Exemples d'actions :

- actions d'entretien des connaissances,
- travail de maintien des acquis scolaires
- formation professionnelle
- actions éducatives d'accès à l'autonomie
- initiation à la vie quotidienne,
- accès à la culture,
- prévention des TMS,
- parcours de RAE / VAE,
- …

D'autres actions de soutien de type loisirs peuvent être proposées dès lors qu'elles se situent en dehors du temps de travail (Circulaire dgas/3b/2008/259 du 1er août 2008).

Les ateliers alternés :
½ temps travail, ½ temps activité

- **Ateliers alternés**

Animateurs

Remi DENIEL

Régis DANZE

Ces ateliers sont destinés à s'adapter à votre évolution. Si vous en avez besoin, vous passerez à un nouveau rythme : le mi-temps.

Vous êtes alors rémunéré sur la base d'un mi-temps et votre Allocation Adulte Handicapé (AAH) augmente en conséquence.

- **Ateliers alternés Seniors : 19 adultes de + 50 ans**

Animateur :

Josy JEZEQUEL

Vous avez plus de 50 ans ?

Et vous voulez adaptez votre rythme de travail et vous préparer à la retraite ?

Vous pouvez être accueilli à mi-temps en activité extra-professionnelle.

Admission à l'ESAT

➢ **Comment ?**

1) Vous avez une orientation ESAT
   par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

2) Vous et/ou votre représentant légal devez prendre contact directement avec l'établissement.

3) Vous aurez un dossier d'admission.

➢ **Avant votre entrée à l'ESAT, nous vous remettons :**

- ✓ Le contrat de soutien et d'aide par le travail,
- ✓ Le règlement de fonctionnement,
- ✓ Le livret d'accueil,
- ✓ Divers documents administratifs.

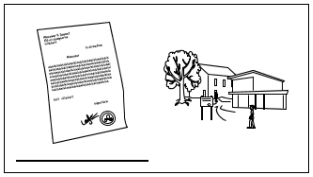

➢ **Données informatiques**

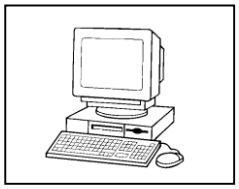

Les informations nécessaires à l'accompagnement des usagers font l'objet d'un recueil de données personnelles, notamment informatiques. Aucune donnée personnelle ne peut être transmise à un tiers sans l'accord de l'usager et/ou de son représentant légal. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à « l'informatique et aux libertés », chaque usager et/ou son représentant légal a droit à l'accès, à la correction ou à la suppression des données qui le

concernent, en formulant une demande écrite auprès de la direction de l'établissement.

➢ Projet et vie dans l'établissement

A votre entrée à l'ESAT, vous vous accordez avec les différents accompagnants (parents, tuteur, institut médico-éducatif, institut médico-professionnel) pour intégrer un atelier de production.

Vous verrez aussi le chef de service du soutien pour une présentation des actions proposées.

Vous mettez en place un **Projet Personnalisé (P.P.)** avec l'équipe des encadrants.

Ce P.P. sert à discuter de vos perspectives d'évolution ou des éventuels réajustements que l'ESAT peut mettre en place pour que vous vous sentiez le mieux possible.
Le suivi de ce projet est réalisé annuellement,
et révisé tous les 2 ans maximum.

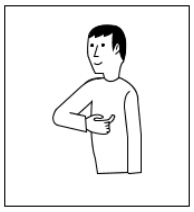

Le conseil de vie sociale (CVS)

Quatre collèges :

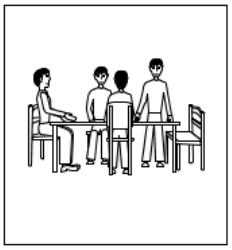

- ✓ Représentants des personnes accueillies,
- ✓ Représentants des familles,
- ✓ Représentants de l'association,
- ✓ Représentants du personnel.
- ✓ Le Conseil de la Vie Sociale est présidé par un représentant des personnes accueillies (il en est de même pour le secrétariat).

  Une co-présidence et un co-secrétariat sont également constitués.

Le Conseil de la Vie Sociale se réunit au moins **4 fois par an et 1 Assemblée Générale.**

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) :

- ✓ a un rôle consultatif dans tous les domaines.
- ✓ peut donner son avis.
- ✓ peut faire des propositions sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'établissement *(vie quotidienne, projets de travaux et d'équipements, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, l'animation de la vie institutionnelle…).*

Il y a un CVS commun aux 2 ESAT.

Vous pouvez voir qui est membre du CVS de votre ESAT en annexe.

Recours à une personne qualifiée

(article l.311-5 du code de l'action sociale)

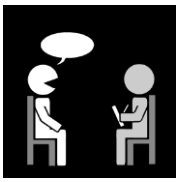

Vous pouvez faire appel à une personne qualifiée pour vous aider à faire valoir vos droits.

Vous pouvez choisir cette personne qualifiée dans cette liste:

- Mme Béatrice LEBEL
- M. Jean-Claude SAMSON

Et envoyer votre courrier à : 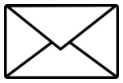

ARS Bretagne-délégation territoriale du Finistère
5, venelle de Kergos
29324 QUIMPER Cedex
Tel : 02 98 64 50 50
Fax : 02 98 95 19 25
ars-dt29-direction@ars.sante.fr

ou

CD Finistère
M. le Président du Conseil départemental
du Finistère
Maison du Département
Direction PA et PH
32 Bd Dupleix - CS29029
29196 QUIMPER CEDEX
Tel : 02 98 76 20 20
contact@finistere.fr

Garanties souscrites

L'association souscrit à un contrat couvrant la responsabilité pour :

- ✓ l'ensemble de ses établissements et services,
- ✓ l'ensemble de ses activités,
- ✓ sa responsabilité civile,
- ✓ la couverture des dommages aux biens lui appartenant ou loués.

Le contrat d'assurance est souscrit auprès de Groupama assurance.

Numéros d'urgence

0 + 17

0 + 15

0 + 18 / 112

Depuis les téléphones de l'ESAT, ajouter 0 devant le numéro.

Urgence 112

Depuis un portable, le numéro est le 112.